

Quid de la pose de congés au CRC ?

Dès le mois de juillet 2017, la **CFTC** a interpellé la Direction HSBC France quant à de mauvaises pratiques qui avaient tendance à s'installer, notamment au sein des CRC.

Ainsi, nous avons attiré l'attention de la Direction sur la prise de congés pour enfant malade, avec présentation a posteriori d'un certificat médical, lorsque le solde de congés spécifiquement prévu à cet effet était épuisé.

En effet, certains collaborateurs se voyaient contraints de poser des jours de congés sans solde alors même que le solde de leurs congés RTT n'était pas épuisé.

Cette « double peine » était à la fois contraire aux règles qui régissent la prise de congés et en totale contradiction avec le principe de bienveillance dont notre Etablissement ne cesse de se prévaloir.

Les choses sont désormais précisées et la prise d'un congé RTT, dans ce cas spécifique et à la condition stricte de la production a posteriori d'un certificat médical, ne doit plus faire l'objet d'un refus, sauf cas d'espèce.

De la même façon, la **CFTC** s'est saisie de la problématique concernant la pose de congés dans l'outil EMPOWER, dont beaucoup d'entre vous se sont plaints, notamment en termes de transparence et d'équité.

La Direction a pris l'engagement d'investiguer quant à cet applicatif et à son utilisation.

Prochainement nos élus seront parmi vous et nous ne saurions que trop vous inciter à leur faire part très précisément des problèmes que vous avez pu ou continuez de rencontrer lors de la prise de congés, hors Core Leave.

Ce n'est qu'à cette condition que nous serons à même de mieux vous défendre, ce qui reste notre seule préoccupation.

***A l'heure de l'ouverture de la négociation sur la
qualité de vie au travail, la CFTC sera toujours à vos
côtés pour vous défendre,***

Défendre votre vie !

Si vous aussi vous souhaitez être représentés et défendus par un syndicat pleinement responsable, adhérez à la **CFTC !**

	Montant trimestriel	Montant Annuel	Déduction fiscale 66 %	Coût réel
Techniciens	20,00 €	80 €	52,80 €	27,20 €
Cadres	27,00 €	108 €	71,28 €	36,72 €
Non actifs	12,50 €	50 €	33,00 €	17,00 €

(Une tarification particulière est mise en place pour les salariés à temps partiel ou pour les situations particulières)

AUTORISATION / DEMANDE DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

		N° National d'émetteur 4 3 7 7 7 3	
NOM, PRENOMS ET ADRESSE DE L'ADHERENT		NOM ET ADRESSE DE L'ETABT BANCAIRE DU CREANCIER (CFTC)	
		H S B C 103, avenue des champs Elysées 75 008 PARIS	
COMPTE A DEBITER		NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER (ADHERENT)	
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B.

Ne pas oublier de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou, postal (RIP)

A : _____ Le : _____

Signature :

Pour tout renseignement ou précision complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos représentants syndicaux nationaux et régionaux :

Délégation Nationale

Pascal BELOUIS 06.51.02.80.61
Jean-Jacques HERY 06.82.83.96.71
Bernard JAMMES 06.89.73.16.33
Nathalie NINAUVE 06.87.06.14.46

Région Nord

Teddy DEDUIT 06.50.71.27.84
Delphine DENIMAL 07.80.38.81.29
Rheira GAZE 06.15.22.63.71